



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Service Environnement et Nature

Affaire suivie par :
Laure CHARTIER
Tél. : 02 37 18 27 81

**Récépissé de déclaration
pour assurer l'activité de transport par route de déchets**

Code de l'Environnement (partie réglementaire) – Livre V – Titre IV

N°28/012/2016.TR

Ce numéro devra être rappelé
dans toutes les communications
adressées à la DDCSPP

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Vu le code de l'environnement (partie législative) et notamment le livre V, titre IV, article L. 541-8 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R. 541-50 à R. 541-61 relatifs au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00106 du 04 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014303-0002 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature au profit de M. Jean Bernard ICHE, directeur départemental de la cohésion sociale de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté DDCSPP-SAG 15-08/02 du 4 août 2015 par lequel M. Jean-Bernard ICHE subdélègue sa signature au profit de M. Valentin DELAPORTE, chef du service environnement nature ;

DELIVRE à la SOCIETE CHIMIE CIRCUIT

dont le siège social est situé : Parc entreprise La Radio- Route du Mans
28100 DREUX

RECEPISSE de sa déclaration du 29/06/2016

relative à son activité de **transport par route de déchets non dangereux et dangereux** ;

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents de contrôle, en application de l'article R. 541-53 du code de l'environnement relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de **cinq ans**.

Chartres, le 30 juin 2016

**Pour le Préfet et par délégation,
le Chef du service environnement et nature**

Valentin DELAPORTE



PRÉFET D'EURE-ET-LOIR

Direction Départementale de la Cohésion Sociale
et de la Protection des Populations
Service Environnement et Nature

Affaire suivie par : **Laure CHARTIER**
TEL : 02 37 18 27 81
MEL laure.chartier@eure-et-loir.gouv.fr

**Récépissé de déclaration
pour assurer l'activité de négoce et courtage de déchets**

Code de l'Environnement (partie réglementaire) – Livre V – Titre IV

N°28/012/2016.TR

Ce numéro devra être rappelé
dans toutes les communications
adressées à la DDCSPP

Le Préfet d'Eure-et-Loir,

Vu le code de l'environnement (partie législative) et notamment le livre V, titre IV, article L. 541-8 ;

Vu le code de l'environnement, notamment les articles R. 541-50 à R. 541-61 relatifs au transport par route, au négoce et au courtage de déchets ;

Vu le décret n° 2009-1484 du 03 décembre 2009 relatif aux Directions Départementales Interministérielles ;

Vu l'arrêté préfectoral n° 2010-00106 du 04 janvier 2010 portant organisation de la Direction Départementale de la Cohésion Sociale et de la Protection des Populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté préfectoral n°2014303-0002 du 10 juillet 2015 portant délégation de signature au profit de M. Jean Bernard ICHE, directeur départemental de la cohésion sociale de la protection des populations d'Eure-et-Loir ;

Vu l'arrêté DDCSPP-SAG 15-08/02 du 4 août 2015 par lequel M. Jean-Bernard ICHE subdélègue sa signature au profit de M. Valentin DELAPORTE, chef du service environnement nature ;

DELIVRE à SOCIETE CHIMIE CIRCUIT

dont le siège social est situé : Parc entreprise La Radio- Route du Mans
28100 DREUX

RECEPISSE de sa déclaration du 29 juin 2016.

relative à son activité de négoce et courtage de déchets non dangereux et dangereux;

Ce récépissé doit être présenté à toute réquisition des agents de contrôle, en application de l'article R. 541-53 du code de l'environnement relatif au transport par route, au négoce et au courtage de déchets.

La validité de ce récépissé est de **cinq ans**.

Chartres, le 30 juin 2016

**Pour le Préfet et par délégation,
le Chef du service environnement et nature**


Valentin DELAPORTE